

# REUNION DU 29 MAI 2008

## COMPTE-RENDU

Une convocation a été adressée le 22 mai à chacun des membres du conseil municipal, pour la réunion du 29 mai 2008, avec l'ordre du jour suivant :

- Procès verbal de la réunion du 2 avril 2008

1	Commission communale des Impôts Directs - composition	M. le Maire
2	Indemnité de conseil du trésorier municipal	M. Chateau
3	Admission en non valeur	M. Chateau
4	Budget principal – décision modificative N°1	M. Chateau
5	Budget annexe du lotissement communal de l'Orée du Bois – décision modificative N° 1	M. Chateau
6	Journée de découverte handisport – subvention au Comité Boscéen de Sécurité Routière	M. Contremoulin
7	Composition de la commission d'appel d'offres	M. le Maire
8	Personnel communal – création d'un poste de chargé de communication	M. le Maire
9	Adhésion de l'Office Public HLM NANTES HABITAT au Centre de Gestion de la Fonction Publique de Loire-Atlantique – avis	M. Chateau
10	Constitution de cinq réserves foncières intercommunales – projet de création de Zones d'Aménagement Différé	M. Rivaud
11	Mixité sociale – extension du périmètre d'étude dans les zones UBb de la commune	M. Rivaud
12	Approbation des actions 2008-2009 du Contrat Educatif Local	Mme Chotard
13	Fermeture de classes dans les écoles publiques de la commune - motion	M. le Maire
14	Informations diverses relatives à Nantes Métropole	M. le Maire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le vingt neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GARREAU Jacques, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 3/2008

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2008

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Michelle GUITTENIT, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Marie-Bernadette BOUREAU, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Antoine AUVINET, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-France BURGAUD, Bernard DEHOUSSE, Annie RETIERE, Jean-Claude FAVARD, Sophie GUILBAUD et Jean-Yves CARDIN, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### 1) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS - COMPOSITION

Rapporteur : M. le Maire

Exposé :

L'article 1650 du Code Général des Impôts fixe à 8 membres titulaires et 8 membres suppléants la composition de la Commission Communale des Impôts Directs.

Il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste de 16 commissaires Titulaires et de 16 Suppléants, liste parmi laquelle la Direction des Services Fiscaux choisit les 8 membres titulaires et les 8 membres suppléants.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu la demande de la Direction des Services Fiscaux de Loire-Atlantique du 22 avril 2008,

Vu l'avis de la commission Finances, Planification et Personnel du 21 mai 2008

- D'approuver la liste suivante des membres proposés pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité

- Approuve la liste suivante des membres proposés pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

**COMMISSAIRES TITULAIRES**

Monsieur CHOBLET Michel
Monsieur LUNEAU Paul
Monsieur GOBIN Jean-Paul
Monsieur BANCHEREAU François
Monsieur COTTINEAU Louis-Marie
Madame BEILLEVAIRE Marthe
Madame BERTET Bernadette
Monsieur ROUAULT Alain
Monsieur DAVIAS Christian
Monsieur BOIDRON Daniel
Monsieur LECORNEY Jean
Madame RETIERE Annie
Monsieur JOUBIOUX Michel
Monsieur AGASSE Claude
Monsieur COUDERT André
Monsieur GUILLARD René

**COMMISSAIRES SUPPLEANTS**

Monsieur GENTE Guy
Monsieur MERCIECA Pierre-Yves
Monsieur RIALLAND André
Madame GRELEAUD Nicole
Monsieur RICARDEAU Clément
Monsieur DROUAL Michel
Madame BOUE Bernadette
Monsieur GARNIER Jean-Pascal
Monsieur DUBREIL Gilbert
Monsieur BEZIAUD Gérard
Monsieur RONDEAU Rémy
Monsieur BURGAUD Jacky
Monsieur PATRON Jacky
Monsieur QUILLAUD Michel
Madame FARIGOUL Marie-Paule
Monsieur MANCEAU Jacques

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :**

- Approuve la liste des membres proposés pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

**2) INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER MUNICIPAL**

Rapporteur : M. CHATEAU

Exposé :

L'indemnité de conseil susceptible d'être allouée au Trésorier Municipal est régie par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et doit être déterminée par le conseil Municipal.  
Il convient d'approuver le principe d'attribution de cette indemnité et d'en fixer le taux.

Pour information le montant 2007 s'élève à 1 004,83 € bruts.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, Planification et Personnel du 21 mai 2008

- d'attribuer à Monsieur le Trésorier Municipal une indemnité de conseil au taux de 100%.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité

- Attribue à Monsieur le Trésorier Municipal une indemnité de conseil au taux de 100%.

### **3) ADMISSION EN NON VALEUR**

Rapporteur : M. CHATEAU

Exposé :

Le comptable de Bouaye demande à la commune de renoncer à une créance de 453,78 €, créance relative, d'une part, au non remboursement d'une somme indûment perçue par une entreprise en faillite et, d'autre part, à des impayés ou reliquats de factures par 21 familles.

Du fait de l'insuffisance d'actif ou de la faiblesse des sommes à recouvrer, il s'avère en effet impossible d'effectuer des poursuites pour récupérer ces créances.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, Planification et Personnel du 21 mai 2008

- d'approuver la mise en non valeur de créances de 2005, 2006 et 2007 à hauteur de 453,78 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité

- Approuve la mise en non valeur de créances de 2005, 2006 et 2007 à hauteur de 453,78 €.

### **4) BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

La décision modificative n°1 du budget principal concerne essentiellement :

En fonctionnement :

- des opérations d'ordre relatives à la sortie de l'actif communal de terrains des Landes Bigot (vente Giraudineau) pour un montant de 24 711,67 €
- le remboursement d'un trop perçu sur les droits de mutation (34 429 €)

En investissement :

- l'inscription d'une dépense de 370 000 € au titre de la construction d'un nouveau complexe sportif sur le site de Bellestre
- un emprunt à hauteur de 355 013,15 € pour financer cette dépense

Il est proposé au conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, Planification et Personnel du 21 mai 2008

- de modifier le budget principal comme suit :

### FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
042-675/01	Valeur comptable immobilisations cédées	24 711,67	-
011-63513/4222	Autres impôts locaux	3 050,00	-
014-73968/01	Autres reversements de fiscalité	31 200,00	-
67-6718/01	Autres charges exceptionnelles	3 550,00	-
O22	Dépenses imprévues	-	-
<b>RECETTES</b>			
042-776/01	Différences sur réalisations reprises (nég.)		9 724,82
775/01	Produit des cessions des immobilisations		14 986,85
7311	Contributions directes		34 429,00
7788	Produits exceptionnels		3 371,00
<b><u>Total</u></b>		<b><u>62 511,67</u></b>	<b><u>62 511,67</u></b>

### INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
040-192/01	Plus ou moins value sur cession d'immob.	9 724,82	-
702-2313/4111	Reconstruction Salle Bellestre	370 000,00	
<b>RECETTES</b>			
040-2111/01	Immobilisation		24 711,67
16-1641/01	Emprunt		355 013,15
<b><u>Total</u></b>		<b><u>379 724,82</u></b>	<b><u>379 724,82</u></b>

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité

. Approuve à l'unanimité les modifications du budget principal 2008 indiquées ci-dessus.

### **5) BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE L'OREE DU BOIS – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Afin de permettre le paiement de diverses dépenses réelles, il est nécessaire d'inscrire des crédits aux comptes « prestations de services » et « achats de matériels, équipements et travaux ».

Il est proposé au conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, Planification et Personnel du 21 mai 2008

- de modifier le budget annexe du lotissement L'Orée du Bois comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

compte		D	R
011-6045	Achat d'études, prestations de services	15 000,00	
011-605	Achat de matériel, équipements et travaux	200 000,00	
<b>Total</b>		<b>215 000,00</b>	<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité

- Modifie le budget annexe du lotissement L'Orée du Bois comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

#### **6) JOURNEE DE DECOUVERTE DU HANDISPORT – SUBVENTION AU CBSR (COMITE BOSCEEN DE SECURITE ROUTIERE)**

Rapporteur : Monsieur CONTREMOULIN

Exposé :

Le 8 juin prochain aura lieu sur le site des Ormeaux à Bouaye une journée de découverte du handisport.

Organisée par le Comité Boscéen de Sécurité Routière (C.B.S.R.) en partenariat avec le Comité Départemental Handisport, l'Amicale Laïque de Bouaye, l'Herbauges Athlétic Club (H.A.C.) et la Ville de Bouaye, la manifestation invitera les adolescents et les jeunes adultes atteints d'un handicap physique à s'initier à différentes activités comme la course sur 60m, la sarbacane, le tir à l'arc ou encore le handbike (vélo à propulsion manuelle).

Toutes ces activités seront encadrées par des éducateurs sportifs diplômés et des athlètes du H.AC. Cette action vise notamment à rompre l'isolement du handicapé. Des démonstrations de sportifs handicapés de haut niveau seront organisées.

Afin de soutenir cette action, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au CBSR.

Il est proposé au conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, Planification et Personnel du 21 mai 2008

- d'approuver le versement d'une subvention de 500 € au Comité Boscéen de Sécurité Routière pour l'organisation de la journée du handisport du 8 juin prochain.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents, et à accomplir toutes formalités se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention de 500 € au Comité Boscéen de Sécurité Routière pour l'organisation de la journée du handisport du 8 juin prochain.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents, et à accomplir toutes formalités se rapportant à cette affaire.

**7) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Rapporteur : M. le Maire

Exposé :

Par lettre du 22 avril dernier, le Bureau du contrôle de légalité de la Préfecture de Loire-Atlantique nous a alerté sur l'illégalité de la délibération du Conseil Municipal du 2 avril relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il s'avère en effet que le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un jugement du 3 juin 1996, a jugé que les listes des candidats présentées pour l'élection de la CAO doivent être issues des listes présentées à l'élection municipale. Malgré l'accord unanime des membres du conseil, il n'était donc pas possible de constituer une liste unique pour cette élection.

De façon à régulariser la situation et à assurer ainsi la sécurité juridique des actes de la commission, tous les membres de la CAO élus le 2 avril 2008 ont démissionné.

Il convient donc d'organiser une nouvelle élection qui respecte les règles fixées à l'article 22-I et III du code des marchés publics, à savoir que les membres titulaires et suppléants sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est rappelé par ailleurs que la Commission d'Appel d'Offres, dans une commune de plus de 3 500 habitants, est composée en plus du Maire ou son représentant, Président, de 5 membres du conseil municipal élus en son sein.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil à procéder à l'élection des membres.

Le vote donne les résultats suivants :

Titulaires

- Christian RIVAUD : 23 voix
- Nicole CHOTARD : 23 voix
- Michèle DROUAL : 23 voix
- Bernard JANOT : 23 voix
- Bernard DEHOUSSE : 6 voix

## Suppléants

- Freddy HERVOCHON : 23 voix
- Eric CONTREMOULIN : 23 voix
- René GAUTIER : 23 voix
- Marie-Pierre RATEZ : 23 voix
- Annie RETIERE : 6 voix

*Suspension de séance de 20H32 à 20H37, à la demande du groupe Bouaye Avenir afin d'étudier le texte de la motion relative aux fermetures de classe.*

## **8) PERSONNEL – SERVICE COMMUNICATION – CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE COMMUNICATION**

Rapporteur : M. le Maire

Exposé :

Afin de répondre aux besoins de la collectivité, il est proposé de créer un poste d'attaché territorial en charge de la communication.

Dans la mesure où cet emploi nécessite de par ses missions des connaissances techniques et professionnelles spécifiques relevant du secteur de la communication, il pourra apparaître nécessaire lors de la procédure de recrutement de recourir aux compétences d'un agent non titulaire, recruté sous contrat par la Ville de Bouaye pour une durée de 3 ans.

Compte tenu des conditions ci-dessus définies, la rémunération mensuelle susceptible de lui être versée sera afférente à celle d'un attaché territorial. Cette éventualité, motivée par la nature des fonctions à exercer, s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 3 de la loi n°84 -53 du 26 janvier 1984.

Il est proposé au conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, Planification et Personnel du 21 mai 2008

- De créer un emploi de chargé de communication à temps complet susceptible d'être pourvu par un attaché territorial ou un agent contractuel dans les conditions ci-dessus définies.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2008.

Intervention de Mme Burgaud Marie-France :

*Marie-France Burgaud formule deux observations au nom de son groupe :*

1 – sur le fond

*Si l'on s'en tient à l'information communiquée en commission, cette création de poste est faite sans que nous puissions avoir la vision des futurs postes à créer et notamment au sujet du suivi de l'Agenda 21, que vous aviez annoncé lors de votre campagne et du maintien ou non d'un poste de Collaborateur de Cabinet. Telles que les choses nous sont présentées, nous n'avons pas assez d'éléments pour nous prononcer raisonnablement.*

## 2 – sur la forme

La délibération qui nous est soumise n'est pas la même que lors de la Commission du 21 Mai :

- a) Pourquoi avoir supprimé le niveau de formation d'au moins Bac + 4 et d'une expérience professionnelle ?
- b) Selon la rédaction de la délibération, il s'agit d'un contrat de droit public, pouvez-vous nous préciser la catégorie de l'emploi (A) et son enveloppe prévisionnelle, ainsi que la suite qui pourrait lui être donnée après les 3 ans ? (renouvelable 1 fois et ensuite possibilité de CDI)

Notre groupe **s'abstiendra** sur cette délibération car le contrat proposé pour la communication est à notre sens un contrat « précaire » qui ne s'inscrit dans aucun plan d'ensemble de l'évolution des postes de la collectivité.

Intervention de M. Jacques GARREAU :

M. Garreau explique que la création d'un emploi de chargé de communication sur un poste d'agent territorial marque la volonté de reconnaître la communication comme un service désormais incontournable à l'administration d'une ville de 6000 habitants.

Par ailleurs, cela libère le poste de collaborateur de cabinet pour le suivi et l'élaboration du 2<sup>ème</sup> agenda 21 communal.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 23 voix pour et 6 abstentions (Marie-France BURGAUD, Bernard DEHOUSSE, Annie RETIERE, Jean-Claude FAVARD, Sophie GUILBAUD, Jean-Yves CARDIN, Conseillers Municipaux):

- Approuve la création d'un emploi de chargé de communication à temps complet susceptible d'être pourvu par un attaché territorial ou un agent contractuel dans les conditions ci-dessus définies.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2008.

## **9) AFFILIATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OFFICE PUBLIC HLM NANTES HABITAT - AVIS**

Rapporteur : M. CHATEAU

Exposé :

L'avis du conseil municipal est sollicité sur la demande d'adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique de Loire-Atlantique de l'Office Public HLM Nantes Habitat.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, Planification et Personnel du 21 mai 2008

- D'émettre un avis favorable à l'adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique de Loire-Atlantique de l'Office Public HLM Nantes Habitat.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique de Loire-Atlantique de l'Office Public HLM Nantes Habitat.

## **10) MIXITE SOCIALE - EXTENSION DU PERIMETRE D'ETUDE DANS LES ZONES UBb DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

La commune affiche dans son PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable) communal la volonté de diversifier son parc de logements pour mieux répondre aux besoins des boscéens et des nouveaux arrivants. Afin de développer la mixité sociale dans les quartiers et répondre aux objectifs du PLH porté par Nantes Métropole, plusieurs outils ont été mis en place par le PLU. Chaque opération d'ensemble programmée à travers le document d'Orientations d'Aménagement comprendra la production d'un minimum de 20% de logements sociaux. Au-delà de cette disposition, la commune s'est saisie d'un autre outil : la servitude de mixité sociale présente sur deux secteurs de la commune permettant d'imposer dans le cadre d'un projet un minimum de 50% de logements locatifs sociaux.

Depuis la mise en application des nouvelles règles du PLU, nous assistons à l'émergence de nombreux projets de construction d'habitat collectifs dans des secteurs potentiels de renouvellement urbain : zone UA de centre bourg et zone UBa dite de « transition » mais également dans la zone UBb dite « d'extension pavillonnaire ». Ces projets répondent à l'objectif « quantitatif » de construction de logements neufs, affiché dans le Programme Local de l'Habitat. Néanmoins, il convient de les encadrer afin de garantir une véritable mixité sociale de l'habitat, et éviter ainsi de renforcer le déficit en matière de logement social sur la commune.

En parallèle de la procédure de révision générale du PLU de Bouaye, la loi « Engagement National pour le Logement », promulguée le 30 juin 2006, a ouvert la possibilité d'instituer dans les zones urbaines ou à urbaniser des PLU « des servitudes consistant à délimiter des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme doit être affecté à des catégories de logements locatifs qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale » (L123-2 du code de l'urbanisme).

Cette nouvelle disposition rend possible la traduction réglementaire d'un des axes fédérateurs du PADD : « Un développement durable et solidaire » incitant à la construction de logements diversifiés, dont un minimum de 20% de logements sociaux dans chaque opération d'ensemble.

Le conseil municipal, en date du 31 janvier 2008, a délibéré afin de créer un périmètre d'étude sur les zones UA et UBa du centre ville de Bouaye pour étudier la pertinence de cet outil au regard des dernières opérations d'habitat et celles à venir. Au regard de la multiplication des projets de construction d'habitat dans la zone UBb dite d'extension pavillonnaire, il est proposé d'étendre le périmètre d'étude sur cette zone de la commune.

Les études à engager permettront de retenir les outils réglementaires les plus efficaces pour assurer la mixité sociale de l'habitat dans le cadre du renouvellement urbain de la commune. Ces dispositions réglementaires seront ensuite intégrées au PLU par une modification de ce document.

Le dispositif de périmètre d'étude, prévu à l'article L111-10 du code de l'urbanisme, permet à la collectivité sur une période de 10 ans, sous réserve de justification, d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de construire et constitue de ce fait l'outil approprié.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 15 mai 2008

- De prendre en considération l'extension du périmètre d'étude à la zone UBb, selon la délimitation du plan joint,
- De décider l'engagement des études nécessaires à la définition d'outils réglementaires assurant une mixité sociale de l'habitat,
- D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Intervention de Mme Marie-France Burgaud

*Notre groupe avait déjà proposé une étude sur les zones UA et Uba et vous souhaitez l'étendre sur les zones Ubb. Après discussion à l'issue de la commission urbanisme et au regard de l'étude de l'emprise de la zone Ubb et de la possibilité de mettre un sursis à statuer sur une zone très largement supérieure à celle que nous avons prévu, nous vous demandons d'intégrer 2 points supplémentaires à la délibération :*

- *que l'étude puisse prendre en compte dans le cadre d'une réelle diversité d'habitat et pas seulement de mixité sociale, la notion de prêt à taux 0 qui permet aux jeunes ménages d'accéder à la propriété et qui s'inscrit dans un parcours d'habitat évolutif et nécessaire à la complémentarité humaine sur notre commune,*
- *qu'une commission puisse avoir connaissance des sursis à statuer qui seront opposés lors des demandes d'autorisation de construire.*

Intervention de M. Jacques Garreau

*M. Garreau précise que la commission Urbanisme sera bien volontiers informée des sursis à statuer éventuels qui se feraient jour.*

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Prend en considération l'extension du périmètre d'étude à la zone UBb, selon la délimitation du plan joint,
- Décide l'engagement des études nécessaires à la définition d'outils réglementaires assurant une mixité sociale de l'habitat,
- Autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**11) CONSTITUTION DE CINQ RESERVES FONCIERES INTERCOMMUNALES - PROJET DE CREATION DE ZAD (Zones d'Aménagement Différé)**

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Nantes Métropole a le projet de constituer des réserves foncières d'intérêt communautaire en accord avec les projets exprimés par les zonages de PLU approuvés ou en cours d'approbation.

Ces derniers distinguent, sur l'ensemble de l'agglomération, deux types de zones pouvant constituer des réserves foncières :

- Les zones d'urbanisation future (2AU), représentant environ 1100 hectares,
- Les zones agricoles non pérennes (NX) d'une surface de près de 900 hectares.

Les réserves foncières peuvent être justifiées par deux types d'objectifs :

1. une étude d'aménagement ou d'équipement a été menée et la réserve foncière est justifiée par les futurs projets,
2. il n'existe pas de projet défini, il s'agit plus de créer une réserve foncière justifiée par les objectifs d'organisation urbaine de l'Agglomération.

Etant dans cette seconde situation, Nantes Métropole propose de constituer des réserves foncières nécessaires à la politique de l'habitat pour les communes et du développement économique communautaire pour les moyen et long termes.

Sont concernés par ce type de réserves foncières, sur le territoire de notre commune, les secteurs suivants :

- **Les secteurs de la Piogerie et des Cartrons :**

- Le site des Cartrons se situe à 200 mètres du centre-bourg, le long de la rue de l'Ancienne Eglise, enclavé dans un tissu urbanisé. Ce secteur est totalement classé en AOC. Le site de la Piogerie est situé au sud-ouest de la ZAC des Ormeaux et au sud-est d'activités maraîchères, à moins d'un kilomètre du centre-bourg de Bouaye.

Au-delà des capacités de renouvellement urbain, la commune prévoit de procéder à des extensions urbaines en continuité de la zone agglomérée, particulièrement au Nord auprès des équipements publics, pour atteindre ses objectifs de production de logements fixés par le PLH à 60 logements en moyenne par an. Au total, près de 400 logements sont possibles dans les secteurs de la Piogerie et de la Mévellière. Le potentiel d'urbanisation de ces zones est donc accru par rapport au POS.

A ce potentiel défini pour la durée du PLU, s'ajoutent deux zones d'extension future à plus long terme (zonage 2AU) : la Piogerie, située à l'ouest de la route du Tour, et les Cartrons, située rue de l'ancienne église, à proximité des équipements publics notamment scolaires et sportifs. Le potentiel global constructible atteint ainsi environ 750 logements.

- **Le secteur de Beauséjour :**

- Le secteur de Beauséjour se situe au sud-ouest de la ZAC des Côteaux de Grand Lieu.

La Commune et Nantes Métropole ont opté pour la création d'un nouveau cimetière au sud ouest de la Zac des Côteaux de Grand Lieu, au lieu dit Beauséjour et ce d'autant plus que la durée de fonctionnement de l'actuel cimetière semble limitée.

Un emplacement réservé a donc été inscrit sur des parcelles présentant les caractéristiques nécessaires pour l'implantation d'un tel équipement. Une zone 2AU, d'une superficie de 2,3 hectares a également été prévue sur des terrains jouxtant ces parcelles afin de répondre aux besoins futurs d'un crématorium et d'activités économiques liées ou non au cimetière paysager.

- Le secteur de l'Épine Verte, ancienne zone d'urbanisation future déclassée se situe au nord de la commune entre la Roderie et la ZAC des Ormeaux. Il est par ailleurs situé en continuité du Parc de la Mévellière, propriété communale.

Ce site est classé NX, zone correspondant à des espaces naturels dans lesquels la pérennité de l'activité agricole n'est pas garantie. Cette zone doit permettre d'engager une réflexion sur son avenir naturel, agricole ou urbain à long terme.

- Le secteur du Pavillon situé à l'est du centre-bourg de Bouaye est enclavé dans l'urbanisation existante. Ce secteur est classé en AOC et AOVDQS et pour partie encore exploité.

Ce site est classé NX, c'est-à-dire que sa pérennité agricole n'est pas garantie au-delà de ce PLU. Cette zone doit permettre d'engager une réflexion sur son avenir naturel, économique ou urbain à long terme.

- Les secteurs rue de la Gare sont enclavés dans l'urbanisation existante et se situent à proximité du bourg de Bouaye. Ces secteurs sont classés en AOC et AOVDQS et pour la majeure partie encore exploités.

Ces sites sont tous classés NX, c'est-à-dire que leur pérennité agricole n'est pas garantie au-delà de ce PLU. Cette zone doit permettre d'engager une réflexion sur leur avenir naturel, économique ou urbain à long terme.

Les périmètres de ZAD englobent des terrains situés principalement en zone NX et 2AU conformément aux plans et aux notices explicatives annexés à la présente délibération.

Les réserves foncières ainsi désignées doivent répondre à l'intérêt communautaire tel qu'il est défini par la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 juin 2002. Il est donc demandé, conformément à l'article L. 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déclarer d'intérêt communautaire la proposition de réserves foncières.

Par ailleurs, afin de permettre la constitution de ces réserves foncières d'intérêt communautaire, Nantes métropole soumet à notre commune le projet de création des Zones d'Aménagement Différé sur les secteurs précédemment définis.

A l'intérieur de ces périmètres de ZAD, le droit de préemption serait confié à Nantes Métropole qui assurerait, jusqu'à leur affectation définitive, le portage foncier et financier des terrains.

Conformément à l'article L. 212-1 du Code de l'Urbanisme, la Communauté Urbaine de Nantes propose à Monsieur le Préfet la création de ces ZAD entraînant l'institution d'un droit de préemption spécifique au bénéfice de Nantes Métropole, se substituant au droit de préemption urbain déjà exercé par Nantes Métropole.

### **C'est pourquoi, Il est proposé au Conseil Municipal,**

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Equipements, Travaux du 15 mai 2008,

- De reconnaître que la constitution des réserves foncières à l'intérieur des périmètres délimités sur les plans annexés à la présente délibération, répond à l'intérêt communautaire défini par délibération du Conseil Communautaire du 21 juin 2002,

- D'émettre un avis favorable à la constitution de ces réserves foncières,
- D'émettre un avis favorable au projet de création, à l'initiative de Nantes Métropole et sur décision de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, de Zones d'Aménagement Différé sur les mêmes secteurs dénommés « ZAD de la Piogerie et des Cartrons », « ZAD Beauséjour », « ZAD de l'Epine Verte », « ZAD du Pavillon » et « ZAD de la Gare » et dont le titulaire du droit de préemption serait Nantes Métropole.

Intervention de Marie-France Burgaud :

*En commission urbanisme, sur un principe de constitution de réserves foncières des 5 zones nous avons partagé votre initiative et ajoutons aujourd'hui les réserves suivantes :*

- *nous pensons qu'une ZAD communale aurait été préférable (Carquefou a fait ce choix) à une ZAD communautaire. En effet, le fait qu'une superficie approximative de (75 ha)) soit soumis à un droit de préemption confié à Nantes-Métropole qui y associera une prospection active nous interroge très sérieusement sur le risque de voir une politique de logements sociaux qui ne correspondrait pas à notre commune et surtout sur la perte d'identité totale de notre commune.*
- *Nous pensons que dans la délibération certaines orientations déclinées dans les documents de présentation de Nantes Métropole sont à ajouter pour affirmer la volonté communale sur 4 zones particulièrement :*
  - *Le secteur du Pavillon : au regard de sa localisation, de la desserte en réseaux et en transports en commun et de la proximité avec le bourg, son devenir futur vers l'habitat et/ou l'accueil d'activité économique est envisageable.*
  - *Le secteur de la gare, le devenir en habitat ou équipement collectif est envisageable*
  - *Le secteur Beauséjour réservé au futur cimetière paysager avec un espace boisé classé faisant écran végétal entre celui-ci et les zones d'habitation*
  - *Le secteur de la Piogerie et des Cartrons avec le renforcement des équipements publics de Bellestre pour le projet du déplacement du Collège St Hermeland.*

*Après avoir reçu un accord de Monsieur Rivaud pour intégrer les éléments cités à la délibération ainsi que la suppression de la phrase sur la prospection active de Nantes Métropole, le groupe annonce son abstention sur cette délibération.*

Intervention de M. Jacques Garreau :

*M. Garreau précise que c'est en ne faisant rien que la perte d'identité de la commune existerait sous la pression des promoteurs immobiliers.*

Le Conseil Municipal, après délibération, par 23 voix pour et 6 abstentions (Marie-France BURGAUD, Bernard DEHOUSSE, Annie RETIERE, Jean-Claude FAVARD, Sophie GUILBAUD, Jean-Yves CARDIN, Conseillers Municipaux):

- Reconnait que la constitution des réserves foncières à l'intérieur des périmètres délimités sur les plans annexés à la présente délibération, répond à l'intérêt communautaire défini par délibération du Conseil Communautaire du 21 juin 2002,
- Emet un avis favorable à la constitution de ces réserves foncières,
- Emet un avis favorable au projet de création, à l'initiative de Nantes Métropole et sur décision de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, de Zones d'Aménagement Différé sur les mêmes secteurs dénommés « ZAD de la Piogerie et des Cartrons », « ZAD Beauséjour », « ZAD de l'Epine Verte », « ZAD du Pavillon » et « ZAD de la Gare » et dont le titulaire du droit de préemption serait Nantes Métropole.

## 12) APPROBATION DES ACTIONS 2008-2009 DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Durant l'année 2000, la Ville de Bouaye a signé un premier Contrat Educatif Local d'une durée de trois années. Ce contrat a été renouvelé en 2003 et 2006 pour la période 2006-2009. Pour 2008-2009, les 17 actions suivantes sont proposées au titre du Contrat Educatif Local :

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Coût total	Subvention C.E.L.
N° 1	Spectacle au collège	870 €	400 €
N° 2	Initiation à une activité manuelle spécifique	4 020 €	923 €
N° 3	Kiosque la maison AJiR au lycée	2 560 €	600 €
N° 4	Des sports à l'essai	1 800 €	900 €
N° 5	Après Roland Garros	1 040 €	500 €
N° 6	Eclectisme et mixité à l'école du sport	7 880 €	1 930 €
N° 7	Visite d'une librairie	900 €	400 €
N° 8	Moments magiques	868 €	300 €
N° 9	Lire et faire lire	1 175 €	587 €
N° 10	« Lâche la violence »	4 350 €	2 150 €
N° 11	Pôle de concertation (parents-enseignants-animateurs-enfants)	-	-
N° 12	Sortir de mon territoire	9 252 €	1 950 €
N° 13	Scènes de lectures : les histoires du mercredi	2 750 €	1 375 €
N° 14	Printemps des Poètes pour la planète	3 750 €	1 850 €
N° 15	Forum des Métiers	860 €	400 €
N° 16	Groupe de Travail : « les conduites à risques des jeunes »	1 500 €	700 €
N° 17	PEL de BOUAYE : Bilan – Evaluation - Perspectives	7 750 €	3 500 €
	<b>TOTAL</b>	<b>51325 €</b>	<b>18465 €</b>

Le coût total de ces actions est estimé à 51 325 €. Le montant de l'aide financière sollicitée s'élève à 18465 €.

Il est en outre rappelé que seule la commune peut percevoir les subventions attribuées dans le cadre du C.E.L.. Afin de permettre le reversement aux différents partenaires (Office des Sports de Bouaye, OGEC collège St Hermeland, Tennis Club de Bouaye,...) des subventions perçues par la commune pour leur compte, il convient d'accepter le principe de reversement de ces subventions par la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la commission Petite Enfance, Jeunesse, Enseignement du 14 mai 2008

Vu l'avis du Groupe de Pilotage du 6 mai 2008

- d'approuver la programmation proposée des actions 2008-2009 à mener dans le cadre du C.E.L.
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire.
- d'autoriser Monsieur le Maire à reverser aux différents partenaires (O.S.B, OGEC Saint-Hermeland,...) toute subvention perçue par la commune pour le compte de ceux-ci.

Intervention de Sophie Guilbaud :

*Sophie Guilbaud confirme le vote unanime de son groupe tout en précisant que le Contrat Educatif Local est avant tout un dispositif qui permet de lancer et de promouvoir des actions mais il n'a pas vocation à les pérenniser. Lors des dernières réunions, avant les élections, elle avait précisé que son groupe réfléchirait, avec les organisateurs, à un autre subventionnement de l'action « des sports à l'essai ». En effet, cette action est dans le CEL depuis plusieurs années et est une des actions qui fonctionne le mieux auprès des enfants, c'est donc à la ville de prendre ses responsabilités et à sa charge la subvention.*

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve la programmation proposée des actions 2008-2009 à mener dans le cadre du C.E.L.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire.
- Autorise Monsieur le Maire à reverser aux différents partenaires (O.S.B, OGEC Saint-Hermeland,...) toute subvention perçue par la commune pour le compte de ceux-ci.

### **13) FERMETURE DE CLASSES – MOTION**

Rapporteur : M. le Maire

Exposé :

#### **SOUTIEN aux enseignants et parents d'élèves mobilisés face aux projets gouvernementaux et DEMANDE de levée des mesures de fermeture à suivre prises pour Bouaye**

Ces derniers mois, le gouvernement a multiplié les mesures bouleversant notre système éducatif :

- suppression de 11 200 postes d'enseignants cette année suivi de 80 000 dans les quatre prochaines années,
- suppression de la carte scolaire,
- suppression de deux heures de cours pour une majorité d'élèves en primaire et maternelle,
- alourdissement des programmes sans concertation et sans évaluation des programmes mis en place il y a deux ans,

- imposition de la semaine de quatre jours sans concertation,
- diminution du nombre d'enseignants spécialisés pour apporter une aide aux élèves en difficulté,
- menaces sur l'école maternelle et réduction du nombre d'enfants scolarisé à partir de 2 ans,
- préparation d'une loi imposant aux communes l'organisation d'un service minimum d'accueil les jours où les enseignants utilisent leur droit de grève.

C'est au total un net désengagement financier de l'Etat que subit aujourd'hui l'école comme l'ensemble des services publics.

*Après la lecture de la motion par Monsieur le Maire, Annie Retière pose quelques questions au sujet de la fermeture éventuelle de classes :*

1. *Pourrons –nous avoir la photocopie de la lettre adressée à l'Inspecteur d'académie ?*
2. *Les familles (environ 17) qui ont déposé un permis de construire ont – elles été contactées ?*
3. *Une réunion de parents a eu lieu le vendredi 23 mai à MB à laquelle M le Maire vous étiez présent, je crois ? Il a été décidé un blocage des entrées des écoles pour le lendemain. Cautionnez-vous cette action ?*
4. *Que prévoyez-vous, le 6 juin, si une fermeture définitive est prononcée , lors de la commission paritaire (CTP)?*
5. *Qu'allez –vous faire des TPS inscrits et non comptabilisés par l'académie ?*

*et confirme que les élus du groupe Bouaye Avenir s'abstiendront sur la motion proposée, pour son volet de politique générale. Les parents d'élèves des écoles publiques ont des tendances politiques variées.*

*Les élus du groupe Bouaye Avenir ont toujours défendu le maintien des classes actuelles dans les écoles de Bouaye et n'ont pas changé de position. Ils sont contre la fermeture des classes qui entraînerait un déséquilibre des effectifs et donc une perte de qualité d'accueil des élèves.*

*Ils considèrent que les élus doivent tout mettre en œuvre pour conserver ces classes en préservant l'image de l'école publique par sa libre ouverture aux élèves et sa sérénité.*

Le Conseil municipal de Bouaye, soucieux de la réussite éducative des jeunes Boscéens, déclare par 23 voix pour et 6 abstentions (Marie-France BURGAUD, Bernard DEHOUSSE, Annie RETIERE, Jean-Claude FAVARD, Sophie GUILBAUD et Jean-Yves CARDIN, Conseillers Municipaux.) qu'il :

- **soutient les enseignants et les parents d'élèves mobilisés** pour garantir à tous les élèves boscéens les meilleures conditions de réussite scolaire,
- **dénonce le plan gouvernemental de suppression de postes** dès la rentrée 2008 dont deux sont directement menacés à Bouaye,
- **refuse l'imposition faite aux communes de se substituer à l'Education nationale pour organiser un service minimum d'accueil** en cas de grève des enseignants,
- **demande instamment à l'Inspection Académique de prendre en considération les prévisions d'effectifs scolaires recensés par la Ville et les établissements scolaires pour lever toute mesure de fermeture à suivre** tant à l'école Victor Hugo qu'à l'école maternelle Maryse Bastié.

## **Questions en fin de Conseil**

*En référence au règlement intérieur de notre conseil municipal approuvé en 1996 et selon l'article 13 F, des questions d'actualités pourront être posées en fin du conseil municipal, Jean-Claude Favard, interroge Monsieur le Maire sur :*

- *Implantation du Macdonald*
- *Contenu du dernier Bouaye Actu*

*1) En ce qui concerne l'implantation du Macdonald que nous avons engagé et souhaité, puisque 40 emplois étaient en jeu, avec une convention qui donnait la priorité d'embauche aux jeunes de Bouaye et une taxe sur le foncier bâti qui revient directement à la commune, contrairement à la taxe professionnelle qui revient à Nantes Métropole , pouvez vous nous confirmer que vous allez continuer ce projet ?*

*2) Dans le dernier Bouaye Actu il aurait été bien de préciser que la réunion du 25 mars réunissant tous les acteurs scolaires était prévue depuis janvier 2008, à notre initiative.*

*D'autre part vous donnez la parole à Mme Bolteau qui se permet de dire que le dossier transport est longtemps resté au point mort. C'est méconnaître tout ce que nous avons réalisé durant ce dernier mandat et je le prends comme une attaque personnelle, c'est pourquoi je vous demande un droit de réponse en dehors du mot de la minorité ?*

### *Intervention de M. Garreau :*

*M. Garreau confirme le déroulement correct du dossier visant à l'ouverture d'un établissement à l'enseigne Mac Donald au printemps 2009.*

*Les modalités des enseignes et pré-enseignes ont fait l'objet d'observations de la part de Nantes Métropole et la Commune s'attache à trouver une solution rapide dans le respect de la réglementation.*

*Pour ce qui est du dossier transport scolaire, M. Garreau invite M. Favard à admettre qu'il existe une continuité de la gestion communale au delà des changements d'équipe. Il est surtout important dans ce dossier que l'unanimité des acteurs se soit fait sur une solution qui privilégie l'intérêt des enfants.*

Jacques GARREAU

Gérard POUESSEL

Nicole CHOTARD

Andrée BERTET

Freddy HERVOCHON

Laurent JAUNET

Michelle GUITTENIT

Sylvie MANCEAU

Jacques CHATEAU

Bernard JANOT

Elsa LE MOING

Monique JEANNEAU

Christian RIVAUD

Antoine AUVINET

Marie-Pierre RATEZ

Michèle DROUAL

Eric CONTREMOULIN

Jacques GUEFVENEU

Méline BODIN

Marie-France BURGAUD

Maurice BOUE

Bernard DEHOUSSE

Jacqueline GAUDIN

Anne RETIERE

René GAUTIER

Jean-Claude FAVARD

Marie-Bernadette BOUREAU

Sophie GUILBAUD

Jean-Yves CARDIN